

Communiqué de presse – vendredi 10 février

« Non à la proposition de loi levant le secret professionnel des assistants sociaux dans le cadre de la lutte contre le terrorisme ».

Le secret professionnel est l'outil de travail des assistants sociaux. Il est la condition sine qua non de la nécessaire relation de confiance, base de leur mission de soutien et d'action avec les personnes les plus précaires de notre société. Les travailleurs sociaux ne sont pas des contrôleurs.

Action « Sparadrap ! On ne nous obligera pas à parler ! » à l'Institut Cardijn - HELHa Louvain-la-Neuve le mardi 14 février à 12 heures 45

Lieu : Institut Cardijn (local C12, niveau 0) Rue de l'Hocaille, 10 1348 Louvain-la-Neuve (parking privé accessible au fond de la rue Jean-Libert Hennebel)

Personne de contact : Yannick Meulewaeter 0474 / 911 922 meulewaetery@helha.be

- En tant qu'enseignants en Haute-Ecole, nous sommes responsables de la formation de futurs professionnels assistants sociaux, métier qui s'inscrit dans des codes de déontologie propres à cette profession.
- Le secret professionnel est au cœur même du métier des AS qui doivent pouvoir occuper une position de « confident nécessaire » pour remplir leur mission. « L'état de nécessité » déjà inscrit dans l'article 458 bis du code pénal permet amplement aux assistants sociaux de s'exprimer en cas de péril grave. Nous considérons que cette proposition de loi est une « boîte de pandore » qui permettra d'étendre la levée du secret professionnel à toute autre situation sociale que le monde politique souhaiterait pouvoir contrôler de près (l'obligation de dénonciation de la fraude sociale n'est pas loin ...). Nous sommes inquiets par la dérive sécuritaire qui tend à transformer les services d'aide en organes de contrôle.

- La garantie de la sécurité relève d'une fonction policière, le travail envers les plus exclus et défavorisés relève de la fonction sociale. Ces deux volets du vivre-ensemble dans notre société sont importants mais ne peuvent en aucun cas se confondre au risque d'entraîner une confusion dangereuse vers le « tout au sécuritaire » et de porter atteinte à la représentation et connaissance du métier des assistants sociaux chez les citoyens, en général, et les bénéficiaires de l'intervention sociale, en particulier.

Le corps professoral et la Direction de l'Institut Cardijn